

LES CONFLITS DES COMORES : VERS UNE « BALKANISATION DE L'ARCHIPEL » ? Regards culturels et politiques en géographie

Florentin BROCHETON
Doctorant
Sorbonne Université, ENeC

Résumé : L'archipel des Comores est scindé en deux entités politiques, un État fédéral indépendant d'une part et un département français d'autre part pour Mayotte depuis son indépendance. Les divisions sont aussi historiques avec des conflits violents au sein même de l'État comorien notamment au début des années 2000. Cette partition n'est pas que le fruit de circonstances et d'accidents de l'histoire mais relève bien de causes culturelles. De fait, les sécessionnismes comoriens peuvent être compris par le prisme des causes culturelles que ce soit à Mayotte ou à Anjouan, dans une vision englobante.

Mots clés : balkanisation ; Comores ; Mayotte ; Anjouan ; Outre-mer français ; sécessionnisme ; balkanisation ; irrédentisme ; État faible ; immigration clandestine.

Abstract: *Comoros islands are a balkanized archipelago since their independence era. There are two different states, Comoros' State and the French department of Mayotte. Anjouan island had also known a secession during a civil war of Comoros from 2000 to 2008. Divisions are not the result of history's accidents but follow a pattern of secessionisms. A study of this problem with a cultural geography and geopolitics will light these separatisms in Comoros Islands. The thesis aims to understand Comoro's secessionisms as linked conflicts, in the case of Mayotte as in the case of Anjouan in a global approach.*

Keywords: *Balkanization, Comoros islands, Mayotte, Anjouan, overseas French Territories, Secessionism, Irredentism, failed State, irregular Immigration.*

Les sociétés comoriennes ont une organisation et des dynamiques qui peuvent parfois dérouter. Elles sont souvent abordées sous une thématique particulière, que ce soit sous l'aspect des traditions locales, de l'anthropologie de certains rituels remarquables comme le Grand Mariage ou dans le domaine politique sur la question des sécessionnismes. Les thématiques postcoloniales sont elles également nombreuses sur tous ces sujets. La plupart du temps, ces analyses concernent une des îles en particulier. Les thématiques abordées sont alors ciblées en fonction de l'île étudiée. Dans ce cadre, Mayotte est privilégiée pour analyser les problématiques postcoloniales ou pour des lectures essentiellement politiques. Grande-Comore sera plus souvent associée à des analyses sur les pouvoirs coutumiers ou encore pour le poids des traditions dans l'utilisation de l'espace, etc.

Ainsi, la complexité du système des îles comoriennes gêne une analyse globalisante des Comores en tant qu'élément uni. La tentative d'unification des Comores se fait souvent par le prisme de la culture. Dans ce cadre, la culture comorienne est réduite à quelques aspects culturels comme les pratiques religieuses ou certains rites coutumiers comme le Grand Mariage, pratiqué dans l'ensemble de l'archipel. Or une culture ne peut être réduite uniquement à un seul de ses aspects, comme les identités collectives. L'unification des Comores par la culture achoppe dans son explication des conflits récurrents que connaît l'archipel. Une culture unifiée ne conduit pas à des conflits sécessionnistes réguliers entre groupes bien tranchés mais plutôt à des conflits domestiques entre groupes sociaux. L'analyse des cultures comoriennes sous l'optique des conflits sécessionnistes qui parcourent l'archipel semble être l'un des angles d'attaque pour aborder le système comorien dans son ensemble.

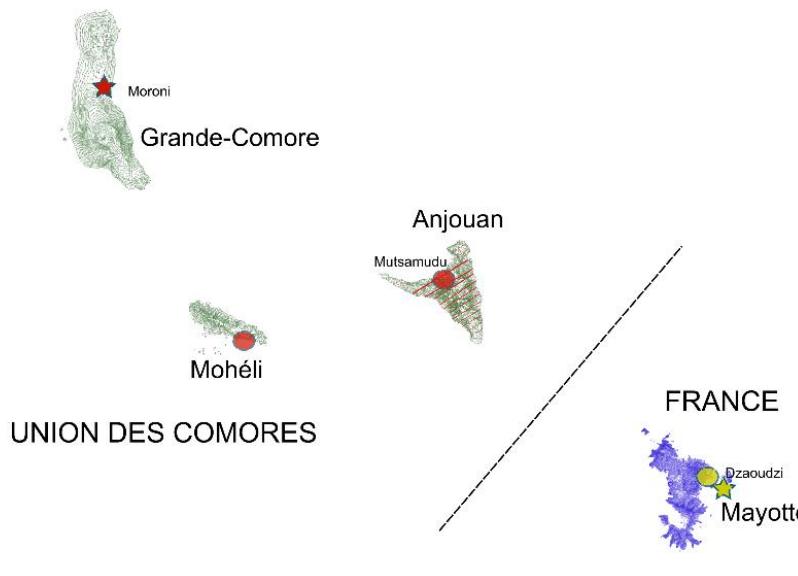
La culture peut être comprise comme un système normé de pratiques sociales et de représentations dans la vie quotidienne. Il s'agit de gestes ou de pratiques collectives devenant presque naturels pour les groupes humains concernés. Cela peut aller de l'organisation spatiale et sociale de l'agriculture, de l'agencement des habitations jusqu'aux représentations collectives. La culture comorienne est par exemple caractérisée par la « matri-localité » des noms, des mariages et des habitations. Ainsi, c'est le nom de la mère qui prime. Après le Grand Mariage, l'homme va vivre dans la maison de sa femme, mais le couple hérite de terres venant du mari. Cette organisation culturelle entraîne une empreinte spatiale tout à fait particulière et propre aux Comores. Mais, si la culture est propre à un groupe humain, si ses membres s'identifient à leur groupe, une culture peut également englober des sous-cultures distinctes sur certains degrés. Dans le cas des Comores il est possible de distinguer au moins une sous-culture par île. Ces sous-cultures sont très affirmées par rapport à la culture comorienne. Or, c'est au sein d'un système culturel que se forment les individus et qui se déterminent pour partie leurs actions et pensées.

Iles	Pop. 1966*	Pop. 2018**	Evolution	PIB/hab \$USD**	Superficie en km ²	Nb/hab par km ²
Anjouan	79 211	341 539	+331,18%	1 280	424	805
G^{de}-Comore	118 750	410 736	+245,88%	1 280	1 148	357
Mohéli	9 260	53 878	+481,84%	1 280	290	185
Mayotte	30 170	256 518	+750,24%	11 448	376	682
Total	237 391	1 062 671			2 238	

*Sources : Pour l'Archipel des Comores, René de Maximy, ORSTOM, 1964.

Pour Mayotte, Recensement INSEE 1966, Etude de géographie, René de Maximy, ORSTOM, 1966.

** Sources : Banque mondiale pour les Comores et INSEE pour Mayotte



1. Centre du pouvoir



Ancienne capitale du territoire autonome des Comores



Nouvelle capitale du territoire autonome des Comores



Territoire ayant échappé au contrôle de l'Union Comorienne plusieurs années consécutives durant la guerre civile anjouanaise



Foyer d'insurrection ancien (>20 ans)



Foyer d'insurrection récent <20 ans)

2. Conflits

Dzaoudzi

Foyer urbain d'insurrection

Mayotte

Nom de l'île

UNION DES COMORES

Etat souverain

Les différentes cultures forment un maillage à l'échelle mondiale. La grille du découpage culturel du monde ne correspond pas toujours aux découpages politiques. Les cultures forment un support pour les constructions politiques. La politique serait l'organisation de la vie sociale et culturelle par des institutions que se donne une société. Cette théorie de la pensée culturelle et politique aux Comores a été développée dans le contexte comorien par Jean-Louis Guébourg. L'existence de sous-cultures bien distinctes ne mène pas forcément à des conflits politiques. Ces sous-cultures forment des groupes politiques aux ambitions et objectifs fortement divergents. Les enjeux sont conséquents pour ces groupes. En cas de grave mésentente, les groupes politiques et culturels comoriens prennent la voie de conflits sécessionnistes. Les identités ilienneraient donc aux conflits comoriens.

Pour étudier ces mouvements, il est utile de revenir sur les recherches publiées sur les pratiques culturelles aux Comores ainsi que sur la vie politique de l'archipel. De nombreux analystes ont apporté des éclaircissements majeurs sur les conflits comoriens et leurs ressorts jusqu'ici. Ainsi, pour comprendre l'organisation spatiale et politique de la Grande-Comore, il est essentiel de se référer à la thèse de Jean-Louis Guébourg¹. Pour comprendre la politique et la gestion de l'espace à Anjouan, l'article majeur de François Taglioni sur la guerre civile anjouanaise est indispensable². Pour notre part, l'approche suivie par le présent article consiste à explorer comment les différents conflits comoriens sont reliés. Les sous-cultures comoriennes sont générées par une culture comorienne qui pousserait à la fragmentation sociale et politique. Le sécessionnisme mahorais et l'anjouanais sont liés par une cause comorienne. L'analyse des différentes sources permet de confronter les points de vue et d'obtenir une vision globale des conflits comoriens qui sont ici compris comme liés. Les sources spécifiques portant sur les Comores ont été mêlées et associées aux méthodes de la psychologie sociale et de la sociologie portant sur les conflits entre groupes, comme dans les ouvrages d'André Louis Sanguin ou de Nicola Cusumano³. De même, une analyse poussée des discours politiques, des articles de presse et, des débats et discussions visibles sur les réseaux sociaux permettent d'apporter des sources brutes sur les conflits comoriens. Une enquête de terrain n'a malheureusement pas pu être menée sur le sujet. Il aurait été intéressant d'analyser par des entretiens qualitatifs les représentations réciproques et intergroupes entre les habitants. Nous espérons pouvoir pallier à ceci par d'autres approches méthodologiques permettant une démarche exploratoire, telle l'analyse des réseaux sociaux. Nous pouvons ainsi capter des représentations répétées et partagées par des groupes à propos d'un sujet. Ainsi, dans l'article, de nombreuses sources numériques font référence à un groupe Facebook, aujourd'hui fermé, que nous garderons anonyme.

Ce corpus de recherches et de sources brutes permet d'analyser les conflits comoriens comme résultant de sous-cultures bien affirmées, aux intérêts contradictoires. Dans un premier temps, nous analyserons le conflit comorien de Mayotte dans sa chronologie mais aussi ses implications politiques actuelles. Dans un second temps, le conflit anjouanais pourra être examiné selon les mêmes modalités. Nous terminerons par une analyse des fragilités de l'État comorien face à ces tendances centrifuges. Ces

¹ Jean-Louis GUEBOURG, *Territoires, milieux et pouvoirs à Ngazidja*, thèse, 1992 publiée aussi sous le titre *Espace et Pouvoirs en Grande-Comore*, l'Harmattan, 1996

² François TAGLIONI, « Anjouan, figure de la balkanisation de l'archipel des Comores », *Echogéo*, 2010

³ André-Louis SANGUIN, « Partition: variations sur un thème majeur de géographie politique », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010 (11). Nicola CUSUMANO, « Gérer la haine, fabriquer l'ennemi. Grecs et Carthaginois en Sicile entre les Ve et IVe siècles av. J.C ». *Dialogues d'histoire ancienne*, 2012. Var 6.

fragilités associées parallèlement aux faiblesses de l’État français pour Mayotte pourraient paradoxalement être une voie vers une tendance centripète de l’archipel, vers un apaisement des conflits.

I) LA PREMIÈRE REMISE EN QUESTION DE L’UNITÉ COMORIENNE : MAYOTTE

La sécession de Mayotte intervient lors de la genèse de l’État comorien durant les années 1960 et 1970. Cas presque unique, il s’agit d’une ancienne colonie choisissant d’être décolonisée en étant intégrée au sein de l’ensemble national de la métropole⁴. Cela n’en a pas pour le moins engendré un conflit très sensible pour les personnes concernées. Il y a d’une part les partisans de la départementalisation de Mayotte, exagérant parfois les actions des leaders comoriens envers les habitants de l’île lors de la période d’autonomie. D’autre part il y a les tenants d’une manipulation de la population mahoraise par le pouvoir colonial revendiquant le rattachement de Mayotte à l’Union des Comores en vertu de discours et arguments anticolonialistes d’une autre époque.

A. Une division politique et sociale dans un contexte de décolonisation

Le processus de sécession de Mayotte de l’ensemble comorien débute le 2 novembre 1958 lors du premier Congrès des notables de Mayotte à Isountdzou. Les Mahorais présents demandent leur séparation de l’ensemble comorien. Cet événement de portée historique marque la naissance d’un mouvement politique qui animera la vie sur l’île jusqu’au début des années 2000. Il marque la scission de l’archipel en deux entités étatiques. La sécession mahoraise peut être analysée dans le temps long et dans le temps court.

Tout d’abord cette séparation est à comprendre comme une réaction populaire face aux maladresses des nouveaux dirigeants politiques des Comores. En effet, deux événements sont à prendre en considération dans la réaction immédiate des Mahorais. Les mois précédents ce congrès, le président du Territoire des Comores, Said Mohammed Cheikh avait multiplié les vexations et provocations envers les Mahorais. Le 14 mai 1958 par 25 voix contre 4 (les quatre en question étant les représentants Mahorais), l’Assemblée territoriale décidait le transfert du siège administratif de Dzaoudzi à Moroni. Cette décision, compréhensible géographiquement à cause de la vétusté des infrastructures de Dzaoudzi, sur un îlot étroit à Mayotte, reflète plutôt une autre raison politique. Les représentants mahorais dans l’Assemblée s’opposaient systématiquement aux orientations de la majorité parlementaire comorienne. Le président de l’Assemblée a promptement entériné cette décision et son exécution rapide indiquent qu’ils cherchaient à précipiter les choses pour éviter un coup de force des Mahorais dans le processus d’indépendance de l’archipel. Cette décision bouleverse la géographie, la vie politique et l’économie de l’ensemble de l’archipel. Le transfert de la capitale n’est pas uniquement symbolique, il marque une réelle rupture historique et géographique dans le pouvoir politique de l’archipel. Dzaoudzi, depuis la colonisation de Mayotte en 1841, a toujours été la capitale politique des Comores. Les notables mahorais ainsi que la population bénéficiaient de nombreux emplois dans l’administration. Mais le changement de capitale ne s’est pas arrêté là, avec une captation des flux financiers venant de métropole pour Anjouan et Grande-Comore. De plus, les approvisionnements de tout l’archipel passent par le port de Moroni d’abord puis sont

⁴ Si la départementalisation de 1946 pour La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane sont aussi des formes de décolonisation par intégration à métropole, le processus concernant Mayotte est très différent.

ensuite dispersés dans tout l'archipel. Cette position centrale permet au gouvernement central, dominé par des représentants grand-comoriens, d'organiser des pénuries de riz à Mayotte dans l'espoir de faire plier les Mahorais face à leur volonté de conserver la capitale administrative.

En parallèle à l'affrontement politique concernant la capitale, un grand conflit foncier est engagé. Le président de la collectivité territoriale comorienne Abdallah envenime la situation en achetant de vastes domaines dans le nord de l'île à Dzoumougné et dans le centre à Combani. Les terres agricoles sont centrales dans la culture comorienne. Elles sont la première source de richesse. Elles sont aussi une monnaie sociale de grande importance. Les notables prêtent ou louent leurs terres aux plus démunis du village. En échange, l'occupant fera les louanges de son bienfaiteur. Les terres agricoles et les richesses qu'elles procurent permettent de plus le financement du rituel d'initiation central dans les sociétés comoriennes : le Grand Mariage⁵. Les terres font partie de la dot de l'époux et de sa famille. Les deux familles des époux doivent également financer des repas collectifs à l'échelle du village et des familles étendues. Les convives eux-aussi doivent montrer leur générosité lors de ces cérémonies. La position dans le village se voit à la place du clan par rapport aux mariés. Cette place est payante et s'obtient principalement par les richesses agricoles. Enfin, c'est le Grand Mariage qui permet l'entrée des époux dans les conseils de village et dans les décisions. Avant le mariage, ils gardent le statut d'adolescents. Les terres sont centrales dans les cultures comoriennes. Leur perte est une dégradation sociale très importante et peuvent profondément ébranler ces sociétés. Au tout début des années 1970, les terres du Domaine appartenant autrefois à l'État sont inscrites dans le cadastre et mises en vente. Ces terres étaient utilisées par les populations mahoraises. Elles servaient auparavant aux concessions des plantations mais n'étaient plus réellement utilisées ni contrôlées par les fonctionnaires français. La pratique cadastrale pour la répartition des terres n'obéissait pas aux pratiques et coutumes comoriennes qui répondaient plutôt au droit islamique en la matière. La brutale introduction du droit européen dans ces pratiques constitue un premier choc. Le second choc vient de l'accaparement par le riche importateur anjouanais Abdallah, alors président de la Collectivité d'outre-mer de nombreuses terres mahoraises. Cet accaparement a pris la forme de la venue en nombre d'ouvriers anjouanais à Mayotte. Ces ouvriers sont rapidement entrés en conflit avec les Mahorais qu'ils délogeaient de leurs terres. Ce traumatisme est à l'origine de la vision des Anjouanais comme des envahisseurs dans l'imaginaire mahorais. Il est l'un des principaux ressorts du mouvement départementaliste anti comorien.

Ces vexations mènent à de véritables émeutes qui se concluent par la mort d'une chatouilleuse⁶, Zaina Madi, le 13 octobre 1969. Ces divers incidents peuvent laisser à penser que ce sont ces grandes maladresses des dirigeants comoriens dans la constitution du nouvel Etat ont mené à un fort rejet de la part des Mahorais, leur culture et leurs traditions étant remises en cause par le pouvoir comorien. Le combat départementaliste qui suit revêt des enjeux de défense identitaires et culturels. Mais de tels incidents

⁵ Le Grand Mariage est essentiel dans la vie sociale comorienne. Sans celui-ci, les jeunes adultes restent considérés dans le village comme des enfants. Les jeunes femmes restent vivre chez leurs parents et les jeunes hommes vivent dans des cases à l'extérieur du village. Ils ne peuvent ni posséder de terres, ni de maison. Ils ne peuvent participer aux conseils de village. Il s'agit du rituel d'initiation majeur de la société comorienne.

⁶ Les « chatouilleuses » sont appelées ainsi du fait de leur action militante. Par tabou religieux, les femmes ne peuvent ni frapper ni être frappées. Elles chatouillaient donc les partisans indépendantistes lors de leur discours, pour les empêcher de parler. Les chatouilleuses, surnommées *Soroda* (Soldat en comorien), ont été au cœur du Mouvement Populaire Mahorais.

n’expliquent pas à eux seuls une sécession ayant pour conséquence plusieurs résolutions des Nations Unies et de l’Organisation de l’Union Africaine contre la France⁷. Une lecture de ces événements dans une temporalité longue est aussi à prendre en compte.

Dans le temps long, il existe des conflits politiques, militaires et sociaux entre les populations des différentes îles bien avant la colonisation française. Le surnom un peu exagéré « d’archipel des sultans batailleurs »⁸ prouve toutefois une réalité. Les populations de chaque île possèdent leur propre langue, parfois difficilement intercompréhensible, ainsi que des histoires et des identités très différentes sous de nombreux aspects. Malgré des éléments centripètes, des clivages se sont constitués. Les sultans d’Anjouan revendiquent Mayotte dès le XVI^e siècle. L’histoire est ponctuée d’invasions de Mayotte par les armées anjouanaises, d’installation de gouverneur fidèle au sultan, puis d’auto-proclamation de ce dernier en sultan de Mayotte, et ainsi de suite... Les sultanats de Grande-Comore se comptaient par dizaines au début du XIX^e siècle⁹. Cette histoire conflictuelle n’a pas disparu avec le temps et est restée profondément ancrée dans les mémoires. Les premières divisions sont donc dans les identités.

Ce climat conflictuel a été réactivé lors de l’autonomie de l’archipel permettant ainsi des rééquilibrages politiques liés à la démocratie. L’île la plus peuplée prend une influence considérable dans les institutions. Le changement de capitale obéit donc à des calculs politiques et à un réaménagement des rapports de force politiques aux dépens des Mahorais. Cette rupture a conduit à une opposition virulente des Mahorais, s’exprimant au sein d’un mouvement politique bien organisé ayant ses entrées dans les ministères parisiens, et pouvant faire pression sous la forme d’un lobby sur l’ancienne puissance coloniale. L’opposition mahoraise repose sur la peur des Mahorais de se voir marginalisé et coloniser par un nouvel État, en étant sous la domination démographique et politique des autres îles. La peur de la perte d’identité mais aussi de l’autonomie politique anime les combats politiques suivants : La division sociale des Comores crée des divisions politiques ; Les divisions politiques réapparues durant la période d’autonomie renforcent les divisions culturelles en les accentuant.

B. La départementalisation de Mayotte, vers un apaisement du conflit mahorais?

La départementalisation de Mayotte dans l’ensemble national français a suscité un conflit juridique international au long cours entre l’Etat comorien et l’Etat français. De même les conflictualités sociales et politiques au sein de l’archipel ne sont pas éteintes avec une sanctuarisation juridique de la départementalisation de l’île.

La départementalisation de Mayotte est officiellement prononcée en mars 2011 par le Congrès réuni à Versailles. L’île est alors inscrite comme département de droit commun français lui conférant un statut juridique interne spécifique. Ce droit permet la perpétuation du droit local mahorais notamment en termes d’héritage mais aussi par la présence de câdis (chef coutumier). Cette reconnaissance de Mayotte comme département français d’outre-mer est cependant limitée car non officielle aux yeux de quatre organisations internationales ainsi que de l’ensemble de l’environnement étatique régional. L’ONU, ainsi que l’Union africaine, la Ligue Arabe et la Commission de

⁷ Philippe BOISADAM, *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l’Affaire de Mayotte (1841-2000)*. Paris, L’Harmattan, 2009. L’ouvrage reprend une chronologie complète et documentée relatant la sécession politique de Mayotte de l’ensemble politique comorien.

⁸ Thierry MICHALON, « L’archipel des sultans batailleurs ». *Le Monde Diplomatique* 06/2009.

⁹ *Ibid.*

l’Océan Indien ne reconnaissent pas cet état de fait ce qui donne lieu à un conflit diplomatique international autour du statut de l’île. L’Union européenne reconnaît toutefois Mayotte comme française en la « rupéisant »¹⁰ en 2015. L’État comorien revendique toujours Mayotte comme étant son territoire national.

Le conflit de Mayotte oppose principalement deux acteurs, l’État français et la République Fédérale Islamique des Comores. Ces deux entités s’affrontent depuis la création de l’État comorien en 1975. Cependant, immédiatement, le rapport de force est largement inégal en défaveur de l’État comorien, si l’on se réfère aux paramètres classiques de la géopolitique. L’état des forces en présence oppose en effet la jeune armée comorienne incapable de tenir un combat face à la puissance de feu française présente dans la région¹¹. La présence militaire française dans l’océan Indien empêche toute résolution par les armes. Le rapport de force économique est tout aussi inégal. Près de la moitié de l’économie comorienne est contrôlée ou possédée par des acteurs étrangers, essentiellement français, principalement dans les secteurs aéroportuaire, énergétique et de la santé. Cette économie captive est de plus handicapée politiquement sur le plan international face à l’État français qui est membre permanent du Conseil de Sécurité avec droit de veto. Or cette instance de l’ONU est la seule à même d’adopter des résolutions contraignantes vis-à-vis d’un tiers dans un conflit politique. C’est toutefois par la diplomatie internationale que l’État comorien possède les seules voies de recours possible afin de se voir restituer Mayotte.

Dès son indépendance et jusque dans les années 1990, c’est donc la voie diplomatique qui a été employée pour envisager une réunification politique de l’archipel. La contestation territoriale a ainsi persisté pendant une quarantaine d’années entre les deux États au sujet de l’île au sein de diverses organisations internationales. La Charte de fondation des Nations Unies reconnaît ainsi la liberté des peuples à disposer d’eux-mêmes¹², ce qui ici entérine la position de la France à Mayotte. Cinq consultations ont confirmé la volonté des Mahorais considérés comme un peuple autodéterminé. Mais, l’inconvénient de la charte est qu’elle est d’une imprécision juridique complète autour de la définition du terme de « peuple ». C’est sur cette imprécision que s’appuie la République des Comores, ainsi que sur la violation d’une résolution des Nations Unies qui dans son sixième point affirme une « intangibilité des frontières des États nouvellement indépendant dans leurs frontières administratives précédentes »¹³. Mayotte ayant fait partie du « Territoire des Comores », la départementalisation de Mayotte est donc en contradiction avec une résolution des Nations Unies, ratifiée et adoptée par la France. Cependant cette résolution émane de l’Assemblée Générale des Nations Unies avec donc un pouvoir non contraignant sur les États membres. La législation onusienne est donc confrontée à ses propres contradictions dans le contentieux de Mayotte. Le fait de donner raison à l’un ou à l’autre des camps serait une violation du droit international. L’annexion de Mayotte par l’État comorien reviendrait à violer le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes et inversement la départementalisation de l’île revient à démembrer illégalement le territoire d’un État souverainement indépendant.

¹⁰ La « rupéisation » est le fait de reconnaître à un territoire d’outre-mer européen le statut de Région Ultra-Périmérique (RUP) avec des fonds de solidarité européens et des programmes engagés.

¹¹ Une compagnie de la Légion Étrangère, puis un régiment de parachutistes à La Réunion ainsi qu’une base navale et terrestre à Djibouti concentrant deux régiments de la Légion Étrangère ainsi qu’un régiment interarmes d’outre-mer.

¹² ONU, Charte de Décolonisation, 1946.

¹³ ONU, Résolution 1514, 1960.

Ces conflits juridiques, à défaut d'un rapport de force plus équilibré, ont été portés au sein d'une autre organisation internationale, l'Organisation de l'Union Africaine. La France, membre observateur de l'OUA, entretenait dans les années 1960/1970 des rapports privilégiés avec ses anciennes colonies africaines. Ses relations étaient essentiellement politiques et commerciales. Or l'intangibilité des frontières est l'un des principes fondateurs de l'organisation afin d'éviter un émiettement complet du continent en une multitude d'États minuscules. Certains ministères et certains hauts fonctionnaires ont été longtemps opposés à la départementalisation de Mayotte pour éviter de rencontrer de fortes oppositions au sein de l'OUA. Le ministère des Affaires Étrangères s'est ainsi souvent opposé au ministère des Outremer. Cependant, les protestations des membres de l'OUA ont été plutôt faibles et éclipsées par les conflits de la guerre froide qui captaient plus l'attention. La diplomatie française a su maintenir le statu quo pour ses partenaires africains concernant Mayotte. La stratégie de restitution de Mayotte par la voie diplomatique a ainsi échoué. Politiquement, l'État français ne peut plus se retirer par décision unilatérale de ses fonctionnaires. Dans le cadre de la Constitution dans laquelle Mayotte est à présent inscrite, seul un référendum pourrait remettre en cause l'appartenance du département à l'ensemble français.

Mais à Mayotte, il n'y a pas que les conflictualités entre États comme sources de tension. Les conflictualités nées de la sécession de Mayotte ne sont pas éteintes. Malgré la départementalisation et le verrouillage juridique interne de l'État français face au droit international, il est possible de percevoir au sein de la population française de l'île une peur de voir un retour de l'île dans le giron comorien. Cette peur permet d'expliquer les dernières manifestations ayant eu lieu à Mayotte et réunissant des centaines de Mahorais sur une simple rumeur. Ainsi, entre 1975 et 2011 l'incertitude quant au statut politique de l'île a provoqué un combat politique mais parfois aussi des affrontements physiques entre partisans mahorais ou comoriens indépendantistes¹⁴, et les départementalistes¹⁵. Ce clivage est toujours présent, bien qu'atténué avec les expulsions et décasages¹⁶, dans les années 1970/1980, des partisans indépendantistes. Cette peur se manifeste actuellement de deux façons principales à Mayotte.

Les premières grandes manifestations fondées sur la peur des Mahorais d'être intégrée dans l'ensemble comorien ont lieu en septembre et octobre 2017. Cette agitation, tant sur les réseaux sociaux que dans les rues, est provoquée par une rumeur, qui a pris naissance sur ces mêmes réseaux sociaux. Elle s'est produite à la suite de l'annonce de la signature pour le mois de novembre d'un traité bilatéral de coopération entre les Comores et la France autour du département mahorais. Le communiqué officiel du Quai d'Orsay indiquait simplement avoir obtenu un accord entre les deux parties qui réglerait les problématiques de circulation dans l'archipel. L'imprécision du communiqué a mené les Mahorais à de multiples spéculations quant à la teneur précise des termes de l'accord. La tradition diplomatique veut que les accords bilatéraux non encore signés soient tenus secrets entre les parties afin de pouvoir renégocier ou afin d'établir des rectifications ou des réévaluations le cas échéant. Cette imprécision du gouvernement pour Mayotte a mené à une frénésie sur les réseaux sociaux. Les deux réseaux les plus utilisés ont été Twitter et Facebook. La particularité de leur utilisation est la liberté de parole. Les utilisateurs ont l'impression qu'elle est totale. Les débats ont été vifs par écrans

¹⁴ Les « Serre-la-Main ».

¹⁵ Les « départementalistes ».

¹⁶ Florentin BROCHETON, « Mayotte, les décasages : expulsions d'étrangers proches dans le monde rural », *Diploweb*, 2016.

interposés. Twitter permet une visibilité de l'actualité en temps réel et de retenir des slogans ou hashtags. Les plus utilisés ont été *#défendonsmayotte* ou *#feuillederoute*. Facebook par son interface permet des discussions par groupes d'opinion. Les confrontations y ont été des plus directes entre groupes sur la question. L'immigration était jusqu'ici légalement bloquée par le visa dit « Balladur », instauré en 1994 par le Premier ministre qui lui a donné son nom. Il empêchait toute immigration légale entre les Comores et Mayotte, ce qui provoqua une immigration illégale des plus conséquentes. L'imprécision du gouvernement français quant à ses intentions pour Mayotte pouvait laisser envisager n'importe quel accord.

Une fois sur les sites d'actualité comoriens, l'information a été déformée. La presse mahoraise a repris ces inquiétudes pour ses propres contenus¹⁷. Un faux de l'accord, non encore signé, a ainsi circulé, déclenchant une véritable panique au sein de la population. Un congrès s'est tenu la semaine suivante à Sada, village du centre de l'île, réunissant les Mahorais inquiets. Les symboles des anciens combats départementalistes ont été repris, notamment avec des manifestations où chacun arborait du bleu¹⁸ sur sa tenue.

L'analyse des mots clés utilisés sur internet et dans les discours montre un plus large rejet des migrants grand comoriens et anjouanais que pour les migrants originaires d'Afrique ou de Madagascar. Les actes xénophobes et violents à l'encontre des migrants répondent régulièrement à une peur concernant l'intégrité de la culture mahoraise. L'accaparement des terres par les migrants est l'un des fondements de cette peur. L'agression des migrants devant l'hôpital de Mamoudzou répondait à une paralysie des systèmes de soins sur l'île ainsi qu'à une difficulté d'accès de ce lieu pour les habitants. Le phénomène des décasages de familles comoriennes, processus conflictuels persistant à Mayotte, s'est également réactivé.

Cette panique, non fondée sur des arguments tangibles, prouve à quel point la peur de la domination comorienne est encore présente aujourd'hui pour les Mahorais. Cependant cette peur se manifeste aussi d'une autre façon dans la relation aux immigrants comoriens venant des autres îles.

II) UNE SECONDE SÉCESSION DANS L'ARCHIPEL : ANJOUAN

Le conflit anjouanais s'ouvre à la fin des années 1990 face à l'autoritarisme et les dérives du pouvoir de Mohammed Djohar. Sa tentative de centralisation excessive du pouvoir au bénéfice des grand-Comoriens a provoqué une insurrection anjouanaise. Ces tentatives politiques associées à une faiblesse des institutions régaliennes ainsi qu'à une profonde crise économique ont été le terreau de ce conflit¹⁹.

Les causes de ce conflit sont profondément enracinées dans les modes d'organisation de la société multiculturelle comorienne. Ils peuvent être source de conflit et trouvent une traduction concrète inscrite dans une nouvelle constitution originale censée éviter de nouveaux bouleversements à l'avenir.

¹⁷ Mayotte première : La mise en œuvre de la « feuille de route » est différée « dans un souci d'apaisement », 28/09/2017.

¹⁸ Symbole du mouvement départementaliste.

¹⁹ François TAGLIONI, « L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores ». *EchoGéo*, 2008. Consulté le 20/05/2018.

A. La sécession anjouanaise (1997-2008)

La République comorienne est scindée en trois entités politiques distinctes durant plus de dix années au tournant du XXI^e siècle. Pour protester contre le président Mohammed Taki Abdulkarim, les Anjouanais ont manifesté début juillet 1997. Ce mouvement, durement réprimé, a mené à des émeutes populaires d'envergure²⁰ et à la proclamation de l'indépendance d'Anjouan le 3 août 1997. Les fonds de l'aide internationale servaient plus au développement de Mitsamiouli, le village natal du président, ainsi qu'aux mariages coutumiers des membres de sa famille, plutôt qu'au développement du pays qui s'enfonçait dans le marasme économique. Certes, la dévaluation du franc CFA dopait les exportations de vanille et de fleur d'ylang-ylang, mais pénalisait fortement les importations dont les îles comoriennes étaient fortement dépendantes. La chute des cours de la vanille dans les années 1980 pénalise lourdement cette économie. Les détournements de l'aide internationale en faveur de son clan mais aussi plus globalement des grand-comoriens, ainsi que la dure répression politique de ses opposants anjouanais précipitent la crise²¹.

Le conflit anjouanais oppose ainsi dans un premier temps les grand-Comoriens et les Anjouanais puis les Mohéliens. Les notables grand-comoriens dominent l'État dès l'accession au pouvoir de Djohar (président de 1990 à 1995). Celui-ci a fait bénéficier à ses partisans et aux notables qui l'ont soutenu, de la distribution des postes de fonctionnaires, des ministères ainsi que des ressources de l'État. Le modèle d'organisation politique en État-nation montre ses limites pour la société comorienne. La thèse des « États faillis » en Afrique²² se vérifient toujours dans le cadre des Comores. Cette disposition du pouvoir politique comorien est en miroir de ce qu'il avait été les quinze dernières années pour les anjouanais durant le mandat d'Ahmed Abdallah²³. Le pouvoir était resté équilibré durant les vingt années précédentes par l'existence d'un pouvoir coercitif. Abdallah était soutenu par le parti vert conservateur et donc, de ce fait, au-delà d'Anjouan. L'autoritarisme de Djohar rompt cet équilibre en défaveur des Anjouanais. A cela s'ajoute un délabrement des institutions comoriennes et une absence de coercition, de forces de police, d'armée etc...

Déjà en partie déstabilisé par l'insurrection anjouanaise, l'État comorien l'est complètement par le putsch de Ben Massonde, chef d'État-major, quelques semaines plus tard. La défaite militaire grand comorienne à Anjouan en 1999 achève de déstabiliser politiquement l'archipel et provoque les conditions d'un nouveau putsch moins de six mois après le début de l'insurrection. Les deux camps en présence étaient de force équivalente.

Le but de chacun était le contrôle de l'État et de ses ressources financières²⁴. Les

²⁰ *Le Monde* « Situation de chaos et d'anarchie à Anjouan, selon l'OUA », 24/03/1998.

²¹ Dans son article François Taglioni (*op. cit.*) décrit précisément le conflit anjouanaise et ses conséquences sanitaires et sociales pour les Comores.

²² Pierre GOUROU, *L'Afrique*, Lévy Roger, 1970. Cette thèse a été réactualisée et utilisée en géopolitique. Voir entre autres Christian BOUQUET, « L'État en Afrique. Géographie politique de la maîtrise des territoires », *L'Espace politique*, (2009-1)

²³ Président du conseil de gouvernement du territoire des Comores de décembre 1972 à juillet 1975, il devient Chef du nouvel État comorien avant d'être renversé au bout de 28 jours, le 3 août 1975, par l'action menée par Bob Denard. Rétabli à la fonction de Président de la République fédérale islamique des Comores par ce même Bob Denard en mai 1978, il est assassiné le 26 novembre 1989 (voir dans ce même ouvrage l'article de Walter BRUYERE-OSTELLS).

²⁴ Jean François BAYART, *L'État en Afrique. La Politique du ventre*. Paris: Fayard, 2006.

combats ne furent donc pas particulièrement meurtriers mais s'avérèrent particulièrement destructeurs sur le plan politique. Le second putschiste, le colonel Azali Assoumani favorable à une résolution par la force, fut cependant contraint par les institutions internationales d'emprunter la voie diplomatique.

L'Organisation de l'Union Africaine est le troisième acteur majeur à intervenir dans le conflit anjouanais. L'organisation africaine intervient très rapidement par l'envoi de missions d'observation dans un premier temps, puis d'intercession diplomatique dans un second temps. Elle agit selon son précepte politique majeur qui est l'intangibilité des frontières héritées des limites administratives coloniales. Durant chaque rencontre, les représentants de l'OUA considèrent la délégation anjouanaises comme n'ayant aucune légitimité et ignorent ses demandes. A l'opposé, elle encadre et soutient une solution en faveur du pouvoir « légal » entre les mains d'Azali Assoumani. Ce soutien ne se dément pas, même lorsque celui-ci abroge la constitution pour en faire « voter » une nouvelle par référendum. Préférant amener les représentants anjouanais à la reddition, les représentants africains décrètent un blocus d'Anjouan dès 1999, qui durera jusqu'en 2008. Les conséquences sanitaires et économiques sont lourdes pour Anjouan. François Taglioni décrit les conditions du départ des médecins français de l'île, l'épidémie meurtrière de choléra qui s'ensuivit et sa diffusion à Madagascar. Les pénuries alimentaires ainsi que les divisions internes finissent par avoir raison du mouvement sécessionniste anjouanais. Le conflit anjouanais se termine le 26 mars 2008 avec la reprise militaire de la capitale d'Anjouan, Mutsamudu, lors d'une opération amphibie de l'OUA.

L'OUA impose ses vues aux belligérants et prend une grande part dans la reconstruction politique de l'archipel. Ainsi la solution de confédération voulue et demandée par les leaders anjouanais est complètement ignorée au profit d'une solution fédérale. Les représentants anjouanais, en position de faiblesse, sont favorables à une solution d'autonomie des îles comme l'étaient les représentants grand-comoriens durant le mandat d'Abdallah. La position de force de l'un des camps pousse l'autre camp vers une solution sécessionniste.

La durée du conflit peut être analysée sous deux aspects. Tout d'abord les deux belligérants étaient de force militaire et démographique plus au moins égales. Chacun des camps cherchait à dominer l'État sans en détruire les ressources. Il n'y avait donc pas de solution par la force ou en interne. Le second facteur est la force du dogme de l'intangibilité des frontières de l'OUA. Les représentants anjouanais n'étant pas écoutés, ils conservaient leurs positions refusant de discuter jusqu'à ce qu'ils y soient contraints.

La proclamation d'indépendance anjouanaise a donc été suivie par près de dix années de conférences et rencontres internationales, de négociations nombreuses dans lesquelles l'Organisation de l'Union Africaine a joué un rôle important. Aux Comores, trois présidents se succèdent par coups d'Etat durant cette période, ponctuée par trois constitutions. Le président par intérim Ben Massonde est renversé le 30 avril 1999 par son chef d'état-major Azali Assoumani lorsque la crise s'enfonçait avec une invasion manquée d'Anjouan par les forces comoriennes. La succession des nombreuses directions politiques grand-comoriennes est pour partie responsable de la durée des négociations reprenant pour ainsi dire au début à chaque fois. De même, l'instabilité est la même du côté anjouanais avec un remplacement à la tête de l'île le 25 novembre 1999 avec Ibrahim Aboubacar par Beid Salam. Les accords d'Antananarivo du 18 avril 1999 stipulent pour la première fois la possibilité d'une forme de gouvernance politique

fédérative avec un pouvoir central réduit à la portion congrue des pouvoirs régaliens. Derrière ces négociations, une OUA intransigeante sur le respect de l'intangibilité des frontières se dessine. Les représentants anjouanais sécessionnistes ne sont pas écoutés et leur non ratification n'empêche pas l'organisation de faire de cet accord le préalable avant toute rencontre ou négociation ultérieure. Par exemple, le paragraphe sur les institutions à adopter étend le contrôle de l'aide internationale à l'État central. La dispute pour le contrôle exclusif du pouvoir central était l'une des causes du conflit armé. Cet accord est finalement mis en place en 2008 avec l'invasion d'Anjouan par des troupes de l'Union africaine puis par la ratification de la Constitution de la République Fédérale Islamique des Comores.

La division politique ne fait que refléter des divisions culturelles. Le système politique comorien est basé sur le système coutumier qui implique des alliances de notables entre îles. La rémunération des soutiens politiques est suivie par une grande diversité de traitements entre îles selon les mandats. Le dernier embrasement d'Anjouan en octobre 2018 est dû à l'un de ces déséquilibres de traitement. Le président comorien, originaire de Grande-Comore, a décidé de rompre cet équilibre en mettant fin à la présidence tournante et en assignant à demeure son principal opposant anjouanais, l'ancien président Sambi ainsi que ses partisans du parti Juwa. La capitale d'Anjouan a échappé au contrôle de l'État comorien durant une semaine. Ces divisions ont des racines culturelles.

B. Une « société îlienne multiculturelle » en proie aux difficultés de développement ?

La seconde sécession comorienne ne serait pas compréhensible sans une approche culturelle des modes de vie et des identités comoriennes.

C'est le terme de société îlienne multiculturelle qui conviendrait le mieux aux Comores selon la typologie mise en place par François Taglioni. Les Comores sont en effet un archipel ouvert aux migrations tout au long de son histoire. Les constructions identitaires y sont complexes. L'appartenance à une île est fortement marquée au sein des populations dans les archipels²⁵. Les questions identitaires dans de petits espaces îliens peuvent créer des différences sensibles. Dans les sociétés îliennes, les identités se construisent par rapport au sol, par rapport à l'île. Cette identification à l'île est d'autant plus forte dans les archipels. Les populations entre îles communiquent et échangent mais les relations entre les populations des différentes îles sont parfois complexes comme le démontre François Taglioni. Les questions identitaires et culturelles ont une incidence directe sur les événements historiques cités plus haut.

Dans les Comores, ces différences sont sensibles par les réseaux de filiation et d'appartenance villageoise. Le syncrétisme entre traditions bantoues et droit islamique est similaire dans l'ensemble de l'archipel. Le mariage permet une union des biens de la femme et de l'homme. L'habitation est la propriété exclusive des femmes tandis que les terres agricoles sont celles des hommes. Ce système d'organisation sociale gêne une mobilité des jeunes entre villages en raison de cette séparation des biens.

Le système de notables qui structure cet espace est lui aussi fortement lié au sol qui reste la principale source de revenus dans ces sociétés traditionnelles. Les notables sont attachés à leur territoire et ne connaissent pas de mobilité au-delà de leur île. Cet

²⁵ François TAGLIONI, « Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010, (11).

enracinement foncier des populations crée des disparités entre Comoriens de différentes îles. Les élections se jouent au nombre le plus important d'habitants dans chaque île vers des notables favorisant en priorité leurs territoires et leur électorat. Cette organisation de la vie sociale dans les Comores se traduit en politique. L'instauration d'un État centralisé se concrétise par des luttes internes intenses pour le contrôle des institutions étatiques. Ces institutions fournissent des ressources pour affermir le pouvoir social de ces élites. Or les ressources financières de l'État comorien sont très faibles. La situation des perdants des élections les met dans une position des particulièrement difficile à tenir économiquement et socialement.

La Constitution de l'Union des Comores de 2008 cherche un équilibre des pouvoirs dans le temps par l'instauration d'une présidence tournante. A chaque élection présidentielle, les candidats proviennent tous de l'une des quatre îles comoriennes reconnues dans la constitution²⁶. Implicitement, une grande importance est reconnue à l'identité de chaque île. La constitution oblige à la répartition des pouvoirs dans le temps afin d'éviter la domination d'une île sur une autre. Elle reconnaît par là-même une véritable identité politique propre à chaque île, ce qui contrevient complètement au modèle de l'État nation jacobin qui avait été édifié jusqu'ici.

L'impossibilité du scrutin a mené à revenir à des candidats grand-comoriens. Cette constitution comporte des risques et génère toutefois des frictions importantes. Les gouverneurs de chaque île affrontent régulièrement le président sur des questions réglementaires comme cela a été le cas pour l'interdiction des transports maritimes entre chaque île par kwassa-kwassa²⁷. Ces échauffourées ne sont pas à prendre à la légère avec des rivalités toujours réelles et un pouvoir central plus affaibli que durant la guerre. La situation financière comorienne est mauvaise avec un État fortement endetté. Les institutions étatiques sont elles aussi affaiblies avec, par exemple, un enseignement primaire en lambeaux. Les enseignements peu suivis sont assurés par des fonctionnaires très mal payés²⁸. D'autres institutions comme la police ou les douanes se trouvent dans la même situation ce qui engendre un État faible confronté à des acteurs locaux plus puissants comme certains imams ou édiles locaux. Cela débouche sur des risques non négligeables, renforcé par la proximité des guerres du Moyen-Orient²⁹.

III) UNE UNION DES COMORES FRAGILE

Les forces centrifuges sont fortes dans l'archipel des Comores. Elles sont aggravées par divers facteurs qui ont provoqué deux éclatements majeurs ces quarante dernières années dans l'archipel. Ces forces centrifuges ne sont pas les seules et certaines forces centripètes existent. Ces deux tendances se dessinent actuellement dans l'archipel. Une certaine homogénéité se dessine entre les deux cas évoqués plus haut.

²⁶ L'élection de 2016 devait voir une élection entre candidats mahorais.

²⁷ Barques utilisées dans les Comores. Auparavant il s'agissait de simples boutres en bois avec une quille. Le terme de kwassa-kwassa était un quolibet les désignant. A présent les coques sont en plastique moulé et avec un moteur. Leur utilisation est toujours aussi dangereuse entre les îles avec des courants marins et une houle très importante, surtout entre Anjouan et Mayotte.

²⁸ La Banque Mondiale, « La gestion des finances publiques est désormais informatisée aux Comores », 25/05/2017 ; RFI, « Comores, sans salaires, la vie difficile des fonctionnaires » 17/10/2014.

²⁹ L'archipel se situe à quatre heures d'avion du Yémen, véritable plateforme des migrations et du transport des djihadistes.

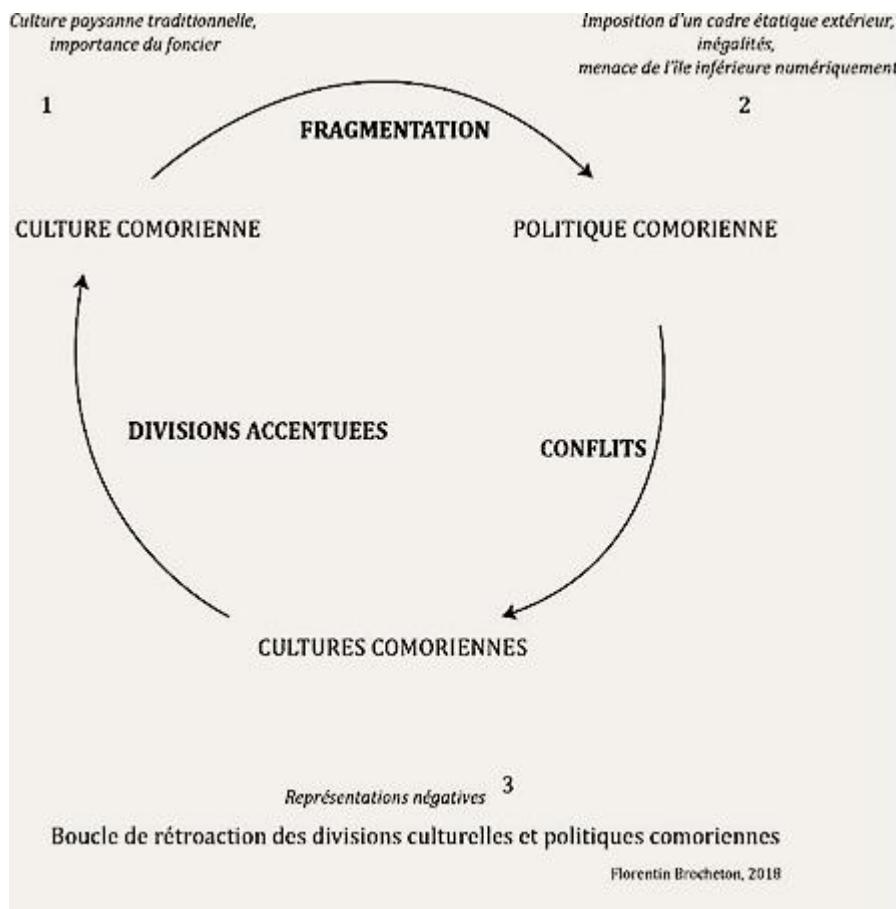
A. La division politique et sociale dans « l'État post-fédéral » de l'Union des Comores

Les diverses sécessions exposées plus haut font de l'Union des Comores un exemple de partition post-fédérale³⁰. Il s'agit la partition d'un État nouvellement indépendant, dont les frontières ont été dessinées par la colonisation (ou dans le cadre d'une république issue de l'Union soviétique). La fédération créée par des populations, ethnies et groupes politiques très différents se scinde en différentes entités étatiques. Un ensemble disparate de différents groupes sociaux et politiques a été uni en une seule administration durant la colonisation. Cet ensemble parvient avec difficulté à maintenir son unité après l'indépendance. L'exemple développé par André Louis Sanguin est la partition des Indes britanniques entre Pakistan et Inde peu de temps après leur indépendance en 1947. Les tendances centrifuges post-fédérales peuvent expliquer les fragilités structurelles de l'État comorien.

La division politique et sociale de l'archipel a trouvé une solution avec la nouvelle constitution comorienne adoptée en 2008 par référendum. Mais cette construction politique reste précaire tant que les services publics comoriens ainsi que les institutions censées assurer la légitimité du pouvoir ne sont pas renforcés.

Cette union reste précaire en raison du modèle de division existant dans l'archipel. La culture comorienne est centrée sur l'activité agricole et plus particulièrement sur la détention des sols comme cela a été montré plus haut. La superposition d'un État central édifié rapidement et sans légitimité réelle pour la population correspond mal à la situation sociale prégnante. Ces sociétés sont paysannes et peu urbanisées. Les villes comoriennes, bien qu'anciennes répondent à des fonctions essentiellement commerciales. Leur influence politique s'étendait rarement au-delà d'une île. Malgré l'attraction exercée par ces villes sur la société paysanne, celle-ci perdure, y compris à Mayotte malgré la croissance exponentielle de la population de la préfecture Mamoudzou. Le village et les terres agricoles autour restent une structure fondamentale. Ce facteur de fragmentation sociale majeur perdure donc. Cette ruralité importante est due au faible développement économique de l'archipel mais aussi et surtout à une très faible industrialisation des villes. Les tentatives d'imposition du cadre étatique se sont soldées par le sécessionnisme mahorais puis par le sécessionnisme anjouanais. Les conflits comoriens sont donc politiques. Les différents groupes s'affrontent pour le contrôle d'un territoire, de terres agricoles, de ressources financières attachées à certaines institutions. Mais ces conflits ont une origine culturelle. En effet, l'identification des groupes par îles ou l'importance du contrôle foncier sont liés à des facteurs culturels. Ces affrontements ont des conséquences culturelles importantes en générant des représentations et des identités contradictoires. Les groupes politiques comoriens s'identifient à une île et se définissent par rapport aux autres groupes, venant d'autres îles. Par exemple, les visions négatives des mahorais à l'égard des autres comoriens, sont dues à des décennies de luttes politiques pour la préservation de leur groupe. Ce modèle théorique peut être illustré par le modèle ci-dessous.

³⁰ André-Louis SANGUIN, « Partition : variations sur un thème majeur de géographie politique ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2010 (11).



Il est possible d'analyser ces clivages dans la nouvelle constitution comorienne avec les différentes politiques étrangères menées depuis le début des années 2000. La politique étrangère est une donnée qui a une grande importance dans les équilibres locaux par l'aide économique des alliés. Les Comores ont leur place dans quatre organisations internationales majeures. La position du président lors de ces rencontres lui confère une aura particulière parmi ses concitoyens. Ainsi le choix des alliés est très minutieux et indique la position du président comorien vis-à-vis de sa population. Durant l'ère Sambi (2006-2011), les affaires étrangères étaient tournées vers l'Iran et les États du Golfe, essentiellement le Koweït. L'Iran y trouvait un allié lui permettant de se soustraire en partie de l'embargo américain. Il finançait en contrepartie des programmes d'étude et de santé dans l'archipel³¹. L'orientation vers le Koweït venait d'un intérêt de cet État pour sous-traiter certaines affaires bancaires³² ainsi que par la citoyenneté économique³³. Près de 110 000 Bédouins au Koweït se sont vu attribuer la nationalité comorienne de cette façon. Leur gouvernement évitait ainsi les pressions internationales pour l'apartheid

³¹ Par le financement de l'hôpital du Croissant Rouge iranien à Anjouan, fermé par décision du gouvernement comorien en août 2016.

³² Via Bashar Kiwan qui avait fondé la Comoro Gulf Holding.

³³ Naturalisation par achat d'un passeport.

de ces populations qui pouvaient toujours être considérées comme des citoyens de seconde zone³⁴. L'intérêt pour les Comores était de pallier une baisse drastique de ses aides au développement mais aussi de panser les plaies de la guerre civile.

Le rival politique d'Ahmed Sambi, Azali Assoumani (à nouveau président en 2016³⁵) a pris le contre-pied de cette politique en s'alliant avec l'Arabie Saoudite qui offrait des simplifications pour les visas de pèlerinage à la Mecque une fois aux responsabilités. Ce brusque changement est à lire aussi dans une volonté de réprimer les opposants anjouanais en les privant des bienfaits des aides internationales du mandat précédent. Ainsi les programmes de développement iraniens ont été annulés et les institutions fermées. Ce changement est aussi un contre-coup de la crise entre l'Iran et les États arabes débutée en 2012 au Moyen-Orient. Ce changement de cap a aussi permis au nouvel exécutif de poursuivre Sambi en justice³⁶ ainsi que ses affidés pour corruption et de se dégager des accusations internationales autour du trafic de passeports diplomatiques auquel se livraient les dirigeants de l'État comorien. L'utilisation des ressources de l'État se fait à des fins personnelles. La politique permet d'affermir le pouvoir social et politique d'un clan sur l'archipel. Ces divisions comoriennes par la politique mènent à de profondes fractures internes entre anjouanais et grand comoriens. Dans ce contexte une étincelle peut générer un conflit armé. Cela est le cas en octobre 2018 lorsque l'arrestation de Sambi mène à une réaction des anjouanais qui ont pris le contrôle de leur capitale face aux forces de l'ordre comoriennes.

Le modèle politique de l'État nation a mené à des divisions politiques profondes ainsi qu'à de forts clivages culturels. Les traces de la guerre civile à Anjouan sont perceptibles dans la seconde sécession de l'île en 2018. L'archipel des Comores est culturellement et politiquement divisé. Des tentatives d'interventions de l'extérieur sont menées afin d'éviter un éclatement des Comores par les armes.

B. Le rapprochement français lié à une fragilité politique majeure de son voisin

L'État français a entamé des négociations en profondeur avec les dignitaires comoriens depuis 2013. La départementalisation de Mayotte en 2011 avait certes provoqué une nouvelle rupture, mais l'alternance politique en France en 2012 avait permis une réouverture des discussions entre les deux États. Pour l'État comorien, l'impasse du mal développement est associée aux tensions sécessionnistes de l'archipel. L'État français voit dans la coopération une opportunité de légitimation internationale du département de Mayotte ainsi que l'appui d'un allié dans cette région de l'océan Indien. La menace de balkanisation de ce nouvel État indépendant constitue une menace d'explosion à côté d'un département d'outre-mer.

Le rapprochement diplomatique postérieur à 2012 est principalement dû à deux faiblesses comoriennes. La première relève du faible développement économique du territoire, et la seconde d'une faiblesse politique. L'État français peut contribuer à la stabilisation de l'État comorien pour trois raisons. Tout d'abord, ils partagent tous deux une histoire de près d'un siècle. Le français est une langue commune à chacun. L'État français est également un voisin de l'État comorien. C'est aussi dans son intérêt d'agir

³⁴ *Le Monde*, 14/03/2009.

³⁵ Chef de l'État d'avril 1999 à janvier 2002, il est élu président de l'Union des Comores de mai 2002 à mai 2006. Réélu de mai 2016 à février 2019, il vient d'être reconduit dans ses fonctions le 3 avril 2019, dans des conditions discutables.

³⁶ *Jeune Afrique*, 17/02/2009.

afin de protéger son département et ses habitants.

L'alliance entre l'État comorien et l'État français n'est pas du tout naturelle et semble aller à rebours de l'histoire contemporaine des relations internationales dans la région. La force des nécessités fait cette alliance. Le soutien de l'armée française à la défense comorienne est l'illustration la plus poussée de cette alliance. Depuis 1991, un accord bilatéral de défense a été signé entre les deux États, en vertu duquel les Comores sont protégées contre tout envahisseur étranger par l'armée française. Mais l'aide au développement et la coopération entre douanes est inexistante, tout comme un quelconque programme de coopération économique. Une méfiance réciproque s'est instaurée au fil du temps entre les deux administrations au sujet du statut international de Mayotte. Du côté français, la crainte est de voir les ressources françaises servir au développement d'un État ayant des velléités sur son territoire. La position des autorités comoriennes est d'autant plus difficile à maintenir. Il leur est impossible de renoncer à la reprise de Mayotte dans leur giron. Il s'agit d'un enjeu tout d'abord vis à vis de leur population. Le département français sert aux dirigeants comoriens pour expliquer à leur population tous les maux internes. Cet argument interne permet de créer une cohésion nationale autour d'une cause. D'un autre côté, il s'agit du principal motif d'existence des Comores dans les institutions internationales, auprès de l'ONU, de l'Union africaine comme de la Ligue Arabe. L'État comorien est indissociablement lié à cette revendication. Le faire-valoir qu'est Mayotte ne pourra plus être mis en avant internationalement si l'île est reprise. Les notabilités au pouvoir perdraient aussi une grande assise de leur pouvoir. Face aux graves difficultés internes que rencontre l'État comorien dans ses missions quotidiennes élémentaires, il est nécessaire de trouver un coupable extérieur. Ce processus de création de l'ennemi est une réaction politique et sociale courante dans la plupart des sociétés et groupes humains³⁷. La situation est suffisamment dégradée pour que ce double discours ne puisse plus tenir.

Malgré une convergence d'intérêts et des volontés politiques constantes dans le temps, ce processus de rapprochement franco-comorien reste très fragile. Une dérive de l'une ou l'autre des administrations dans les rapports est toujours possible, comme cela a été le cas entre mars et août 2018. Le pouvoir comorien s'apprêtait à mener un coup d'État institutionnel par la mise en place d'une nouvelle constitution qui allait durablement renforcer le pouvoir des grands comoriens sur l'archipel. Le président Azali Assoumani avait supprimé la commission de contrôle électoral ainsi que la Cour Constitutionnelle peu de temps auparavant. Un projet de constitution lui permettant de se représenter était en cours de préparation. Avant que l'opposition ne s'organise, le ministre de l'Intérieur, celui des Affaires Étrangères et le Président ont « créé » une crise avec la France. Une grève générale a paralysé Mayotte durant tout le mois de mars dénonçant la situation d'insécurité sur l'île. Les violences et expulsions ont été nombreuses avec une recrudescence des décasages. Le pouvoir comorien a pris prétexte de l'insécurité à Mayotte pour fermer ses frontières aux navires et avions français procédant aux expulsions. Le ministre des Affaires Étrangères Souef El Amine a réitéré à de nombreuses reprises des provocations à l'égard des autorités françaises de Mayotte³⁸. Un comité humanitaire comorien pour Mayotte a même été mis en place à

³⁷ Nicola CUSUMANO, « Gérer la haine, fabriquer l'ennemi. Grecs et Carthaginois en Sicile entre les Ve et IVe siècles av. J.C. ». *Dialogues d'histoire ancienne*. 2012. Var 6, p 236. Alain MARZONNA, Pierre CONESA, « La fabrication de l'ennemi, ou comment tuer avec sa conscience pour soi », *Revue historique des armées* (269), 2011.

³⁸ Notamment lors de son interview à Mayotte Première le 12 août 2018.

Moroni. Ces provocations ont été suivies de restrictions par le gouvernement français sur les visas comoriens. Une solidarité européenne s'est mise en place autour du gouvernement français et l'ensemble des visas Schengen ont été refusés à toute nouvelle demande. La mesure de fermeture des frontières ne visait qu'à créer cet effet et surtout une réaction de solidarité des Comoriens vis- à-vis de leur gouvernement.



Le quartier « Gaza » à Kawéni , Mayotte. On remarquera, sur le terrain, le rapport de force et les oppositions de richesse entre les différents acteurs (cliché auteur).

Cependant, le gouvernement comorien est revenu sur ses positions dès le début du mois d'août 2018 en ne refusant plus les navires de la Police aux Frontières française. Les mesures de rétorsions françaises ont été efficaces en provoquant un fléchissement. Si elles s'étaient poursuivies, elles auraient touché la diaspora comorienne d'une grande importance économique et politique pour les Comores³⁹. De plus le gouvernement comorien avait atteint son objectif de réforme constitutionnelle adoptée à une large majorité des suffrages exprimés. Ces tensions ont été apaisées en début novembre 2018 avec la signature d'un traité bilatéral franco-comorien accentuant la coopération entre les deux États.

Le processus de négociation et de discussion devrait cependant reprendre. Les deux États sont contraints de coopérer pour éviter une aggravation des difficultés. L'État français est forcé d'intervenir pour éviter une aggravation des conflits sociaux et de la situation sécuritaire dans son département. Il a comme intérêt principal de voir la

³⁹ La part des remises dans le PIB des Comores est difficile à évaluer entre les transferts formels et informels. Il représente autour des 20% du PIB annuel selon les différents analystes.

situation migratoire s'améliorer à Mayotte par une coopération renforcée avec un État comorien. Sa gestion de l'immigration de l'île doit le mener à trouver des solutions en amont. La politique de fermeture de la frontière mahoraise devient lourde dans le budget français⁴⁰, en termes économiques mais aussi en termes d'images. La pression migratoire sur l'île, et donc sur le foncier, représente aussi des inconvénients importants pour le développement économique du secteur privé sur l'île. Les transferts de solidarité nationale constituent la principale source de revenu du PIB de l'île. Dans le contexte de restriction budgétaire initié sous la présidence de François Hollande (2012-2017) ses contraintes sont devenues centrales pour les dirigeants français. Le coût en image des expulsions et des mineurs isolés dans de nombreux reportages⁴¹ pour le pays des Droits de l'Homme est lui aussi non négligeable.

Le coût en image de la situation migratoire à Mayotte est de plus cumulatif dans le temps et a des répercussions économiques et politiques à long terme. Les reportages et documentaires à répétition sur les migrants à Mayotte créent une vision très négative de l'île qui paralyse tout investissement durable du secteur privé, hormis dans quelques niches comme la construction ou les télécommunications. Ce très faible développement du secteur privé alourdit les dépenses publiques dans le temps long. Il est impossible toutefois pour l'État français de penser à « lâcher » Mayotte. Son statut de puissance mondiale vaincue par l'un des États les plus mal développés de la planète en serait atteint. Chacun des camps est donc forcé de discuter et de trouver un compromis avec l'autre mais il est impossible d'indiquer dans quel sens ira un futur compromis.

Conclusion

La balkanisation de l'archipel des Comores peut être expliquée par une boucle de rétroaction entre les cultures comoriennes et la politique. Ces tensions sont issues d'une culture qui fragmente les modes de vie et les populations. L'imposition d'un modèle d'organisation étatique extérieur s'est soldée par deux échecs successifs et deux conflits sécessionnistes majeurs. Les interventions politiques dans les domaines culturels ont renforcé les divisions culturelles devenues trop importantes.

Cependant, la balkanisation achevée de l'archipel des Comores peut être contrebalancée par l'intervention conjointe des États comoriens et français dont les intérêts sont convergents. Le processus de stabilisation reste toujours fragile et à la merci d'un revirement politique du côté comorien essentiellement. La récente remise en cause de la constitution adoptée suite à la guerre civile du début des années 2000 peut remettre durablement en question une idée de stabilisation des Comores. Mais, les récents troubles liés aux élections présidentielles du 24 mars 2019 tendent à la déstabilisation durable de la vie politique comorienne. La balkanisation de l'archipel comorien est un phénomène complexe, particulier, unique et toujours d'actualité.

⁴⁰ Allocution de Didier Migaud premier président de la Cour des Comptes à l'Assemblée Nationale 13/01/2016.

⁴¹ Voir par exemple *Investigations Spécial Mayotte* 16/05/2018, sur France Ô, qui traite en détail du phénomène migratoire sur l'île.